

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 1^{er} juillet 2025



Date de Convocation 24/06/2025	L'an deux mille vingt cinq Le mardi 1 ^{er} juillet à 19 heures 00 Le Conseil municipal,
Date d'affichage 24/06/2025	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents : Béatrice KARPOFF – Caroline DUBOIS -Ludovic FLEURY, adjoints – Thierry DAVID - Nathalie ALMEIDA- Marie-José BOURILLON
En exercice 10	
Présents 07	Formant la majorité des membres en exercice
Votants 09	Absents : R. FAVIER (Pouvoir à L. FLEURY) - JP. SPENNEL (Pouvoir à B. KARPOFF) - D. CASSAND

Mme Béatrice KARPOFF a été élue secrétaire

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2025 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2025. M. Fleury revient sur le rendez-vous avec notre assureur Groupama pour mise à jour de nos bâtiments et rectification des surfaces permettant de revenir à la cotisation en N-1 passant de 7300 € à 5085 €. Néanmoins il faudra prévoir une augmentation a minima de 10% tous les ans. Mme le Maire revient sur le rendez-vous avec la STPEE nous renvoyant vers le SIEGE pour la réalisation d'un inventaire de notre éclairage public. Un rendez-vous sera pris avec notre référent.

PRESENTATION D'UN PROJET CHAPELLE PAR JOELLE CADENNES :

Mme Cadennes présente le projet de son amie artiste peintre, Brigitte Breyton, qui souhaite réaliser une peinture sur le thème du pèlerinage de Compostelle sur les murs de la petite chapelle à côté de la Mairie. Après un avis de principe favorable du conseil municipal, Mme le Maire propose d'organiser une rencontre avec l'artiste et l'architecte des bâtiments de France qui doit rendre un avis.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Mme le Maire souhaite revenir sur les points suivants :

- Ecole : goûter de fin d'année scolaire le mardi 1er juillet à 16h30.

Conseil d'école du 24 juin : les effectifs sont en hausse avec 99 élèves sur le regroupement avec 32 élèves de Saint-Denis le Ferment, 62 élèves d'Heudicourt et 5 élèves de l'extérieur. Saint-Denis le Ferment accueillera la classe de CM1 CM2 à la rentrée prochaine.

Fête du sport en partenariat avec le Département le 27 juin à la ferme en présence de la flamme olympique.

Journée à la ferme le vendredi 4 juillet avec les enfants de l'école.

- Jurés d'assises : le tirage au sort a eut lieu le 4 juin dernier à Bazincourt.

- SYGOM : 2 journées sur le compostage ont été organisées à la salle des fêtes et à la ferme.

- Encombrants : ramassage réalisée sur toute la commune le 16 juin, ce service est apprécié des habitants.

- Pentecôte : M. Fleury se félicite de la bonne organisation et de la bonne affluence cette année avec la présence de nouvelles personnes extérieures. Mme Karpoff et M. Fleury remercient la commune pour la prise en charge du pot de l'amitié et des brioches à la suite de la messe à la chapelle.

- Octobre rose : vendredi 3 octobre, organisation d'une conférence sur la prévention du cancer du

sein suivi d'un concert d'une choriste du chanteur Mika avec 2 musiciens. Une autorisation a été demandée à la paroisse pour l'organiser dans l'église.

- Eglise : un devis a été demandé pour le remplacement d'une dizaine de spots d'éclairage. Mme le Maire propose d'inscrire au budget un budget maximum de 3000 €. Proposition acceptée.

- Ville à joie : reconduction cette année le 23 août prochain à la ferme avec présence de plusieurs stands notamment l'association française de prévention contre le diabète et un stand réservé pour la Mairie.

- Marnière : stabilisation en cours. Le bureau d'études interviendra prochainement pour estimer les préconisations nécessaires pour son comblement.

- Orage du 13 juin : une partie de la rue grande a été interdite à la circulation suite à une branche en appui sur des câbles électriques de moyenne tension. ENEDIS n'a pas souhaité intervenir dans un premier temps demandant à notre agent communal de retirer la branche. Mme le Maire a refusé pour des raisons de sécurité et la branche a fini par prendre feu entraînant les câbles d'éclairage public et télécom. Intervention une semaine après d'ENEDIS et mise en sécurité du réseau d'éclairage public par la STPEE et intervention prévue par Orange et axione le 2 juillet.

- Château : Mme le Maire a demandé à son propriétaire de retirer les branches débordant sur la voirie dans la montée vers Heudicourt. Après une mise en demeure infructueuse, et pour des raisons de sécurité, Mme le maire a fait intervenir notre agent. Mme le Maire propose de revoir les tarifs pratiqués lors d'intervention par les services de la commune en créant un forfait de gestion administrative de 150 € et un tarif horaire de 75 € par agent. Le conseil municipal accepte cette proposition et tient à rappeler que la commune ne doit en aucun cas se substituer aux propriétaires et doit intervenir uniquement en cas de danger immédiat. La mise en recouvrement sera assurée par la trésorerie et un huissier en cas de non paiement.

Mme le Maire fait le constat que nous sommes confrontés de plus en plus régulièrement à un manque d'entretien des propriétaires. M. Fleury souligne la dangerosité de la haie du terrain Courtière et la prolifération des berces du Caucase sur ce terrain.

- Entretien : la rue des Gruchets et la descente avant la Mairie de Saint-Paër ont été élaguées. Le curage des fossés du chemin aux vaches et du pont neuf ont été réalisés.

REPRESENTATION ET GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND A COMPTER DE MARS 2026 :

La représentation des communes au sein de la Communauté de Communes du Vexin Normand doit être revalidée avant les élections municipales de mars 2026. Mme le Maire propose d'adopter la représentation de droit commun validée par l'interco à savoir 1 titulaire par commune (et 1 suppléant), 2 titulaires pour Neaufles-Saint Martin, 3 titulaires pour Bézu-Saint-Floi, 6 titulaires pour Etrépagny et 23 titulaires pour Gisors. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette représentation.

APPEL À PROJET : AUTOPARTAGE D'UN VEHICULE ELECTRIQUE :

Mme le Maire présente le projet d'implantation d'un véhicule électrique sur le territoire des communes rurales de l'interco avec une participation financière de cette dernière. Le conseil municipal estimant que ce projet doit être retravaillé, ne souhaite pas donner une suite favorable.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE (D 119) A SAINTE AUSTREBERTE :

Considérant l'opportunité pour la commune de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain à Sainte Austreberte, cadastrée section D n° 119, d'une contenance de 1 056 m², succession de M. Joël

VIRFOLLET. Considérant la proposition des consorts VIRFOLLET de céder à la commune ce bien immobilier au prix d'1 € symbolique. Considérant l'intérêt communal attaché à cette acquisition. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- L'acquisition de la parcelle cadastrée en section D n° 119, au prix de 1 € (hors frais de notaire estimés à 2000 €) ;

Cette acquisition se fera sur les fonds propres de la commune ;

- D'autoriser Mme le Maire à signer l'acquisition du bien immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié auprès du notaire choisi par les deux parties.

VENTE DES PARCELLES C30 et 34 (succession DUMONT DE MONTROY)

Considérant la proposition d'achat en tant que voisin des parcelles boisées, cadastrées section C n° 30 et 34 d'une contenance de 6 441 m^o, succession DUMONT DE MONTROY ;

Considérant que ces parcelles sont peu accessibles et qu'un acheteur a déjà signé un compromis, le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

DROIT DE PREEMPTION PROPRIETE DU CHAMOIS :

Cette propriété a été vendue aux enchères le 2 juin dernier et a été achetée par des habitants de la commune. Mme le Maire présente le projet des acquéreurs et propose de ne pas appliquer le droit de préemption. Proposition acceptée.

PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE COMMUNALE AU COUDRAY :

Mme le Maire présente la nouvelle proposition d'achat de M. Pasquer de la parcelle communale 57 au Coudray. Elle rappelle que la commune a un projet d'aménagement sur cette parcelle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse la proposition d'achat et précise qu'elle n'est pas vendeuse à ce jour.

TARIFS GARDERIE ET CANTINE :

Considérant l'augmentation du prix du repas par notre fournisseur de 10 %, négocié sur 2 ans, le conseil municipal fixe le prix du repas à 4,30 €.

Le conseil municipal fixe le prix de l'heure de la garderie à 2 € et 1 € la demi-heure.

TARIF PLACE DE CONCERT DU FESTIVAL DU VEXIN NORMAND :

Mme le Maire rappelle que la commune organise en collaboration avec l'association les compagnons d'Orphée un concert à l'occasion du Festival du Vexin Normand le dimanche 14 septembre 2025 à 16h30 à l'église. À cette occasion, la commune s'est engagée à acheter 25 places au tarif de 22 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- De fixer la revente des places au tarif de 15 € pour les habitants, à 22 € pour les extérieurs et de les offrir aux 9-18 ans.

QUESTIONS DIVERSES :

-Départ du père MORIN : Mme le Maire propose au conseil de réfléchir sur la manière de remercier le père Morin (invitation au repas du samedi 30 août au beebars à l'occasion du défilé de véhicules militaires, bénédiction ...)

La séance est levée à 22h10